

12745/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 septembre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant l'action commune 2005/889/PESC établissant
une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de
Rafah (EU BAM Rafah)**

E20983

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes